

**Compte rendu sommaire
de la XX^e session ordinaire du Conseil
de la Commission de coopération environnementale**

**tenue les 10 et 11 juillet 2013
à Los Cabos (Baja California Sur), au Mexique**

Le Conseil a tenu sa XX^e session ordinaire les 10 et 11 juillet 2013 à Los Cabos (Baja California Sur), au Mexique. Le ministre du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan José Guerra, présidait la séance, alors que le sous-ministre des Affaires internationales, et négociateur en chef et ambassadeur aux changements climatiques à Environnement Canada, M. Dan McDougall, ainsi que l'administrateur par intérim de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M. Bob Perciasepe, y représentaient ces deux pays. La directrice exécutive de la CCE, M^{me} Irasema Coronado, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres [délégués](#) y assistaient également (pour consulter la liste des participants, prière de cliquer [ici](#)).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour par le Conseil

Le président souhaite la bienvenue aux participants et se dit assuré que cette réunion sera fructueuse pour les trois pays. Il invite ensuite ses homologues à adopter l'ordre du jour, ce à quoi les trois membres du Conseil procèdent sans y apporter de modification (pour consulter cet ordre du jour, prière de cliquer [ici](#)).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

Le président invite la directrice exécutive, M^{me} Irasema Coronado, conformément au paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, à rendre compte des réalisations obtenues par la CCE dans le cadre des projets visés par le Plan opérationnel pour 2011 et 2012 (pour regarder la présentation de ce compte rendu, prière de cliquer [ici](#)).

Après que la directrice exécutive ait terminé, le président la remercie d'avoir donné un compte rendu aussi complet et invite ses homologues à formuler des observations.

M. Perciasepe dit avoir apprécié ce compte rendu et exprime ses remerciements au personnel du Secrétariat pour avoir accompli un aussi bon travail. Il mentionne en outre les efforts déployés par les groupes de travail, tout en soulignant que cela illustre la capacité des gouvernements à contribuer fructueusement aux travaux du Secrétariat dans le cadre d'un vrai processus de collaboration.

M. McDougall déclare de son côté qu'il a été agréable d'entendre parler des réalisations. Il ajoute que le Conseil étant impliqué dès le début dans le processus de planification, il trouve toujours encourageant de prendre connaissance de telles réalisations. Il mentionne aussi être impatient de

connaître les résultats de l'année prochaine, car certains nouveaux projets visent des domaines encore plus stratégiques.

Quant à lui, M. Guerra exprime son appréciation à l'égard du travail accompli par la directrice exécutive et le personnel du Secrétariat.

Point 3 Réunion du Conseil et du CCPM

Le président salue à nouveau les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM). Il estime importante la réunion qu'ils ont tenue la veille sur l'écologisation du transport et les remercie d'avoir pris cette initiative. Après avoir exprimé son appréciation à l'égard du dévouement dont font preuve les membres mexicains de ce comité, il invite son président, M. David Angus, à exposer les questions qui feront l'objet de discussions.

M. Angus remercie le Conseil d'avoir donné au CCPM l'occasion de se réunir avec lui, car il s'agit pour ce dernier d'un exercice de reddition de comptes qu'il estime très important. Il indique aussi que cela donne au CCPM la possibilité de connaître les priorités du Conseil et de savoir à quels égards il peut y apporter sa contribution. À son avis, le principal objectif du Comité pour l'année à venir consiste à renforcer ses relations avec le Conseil et à travailler avec lui comme de solides partenaires. Il estime important que le CCPM axe les discussions avec le public sur des questions qui suscitent de l'intérêt, et que ce dernier participe beaucoup plus intensément aux activités. Il dit aussi que le CCPM a beaucoup apprécié de pouvoir contribuer au processus d'établissement du Plan opérationnel pour 2013 et 2014, et d'avoir la possibilité de le guider. Par ailleurs, il félicite M^{me} Coronado pour l'esprit d'initiative dont elle fait preuve, et indique être très impressionné par la qualité du travail du personnel du Secrétariat et par la passion qui l'anime, tout en soulignant que le CCPM se nourrit de cette passion. Il conclut sur ce point en déclarant que les membres du CCPM croient en ce qu'ils font et à la valeur de leur travail.

M. Angus mentionne ensuite que le CCPM voudrait aborder la question du budget de la CCE étant donné que les membres sont préoccupés et surpris par le fait que le niveau de financement n'ait pas changé en vingt ans. Il estime que la CCE a accompli un travail considérable et que le CCPM est inquiet des récentes décisions en matière de budget. Il juge important que les trois pays s'expriment afin de souligner l'importance que revêt ce travail.

Il déclare en outre qu'il reste davantage de travail à accomplir afin de protéger l'environnement, et mentionne que les membres du CCPM sont prêts à retrousser leurs manches. Il indique aussi que le CCPM a été enthousiasmé par l'examen des vingt dernières années, car il offrira l'occasion de dresser un bilan des réussites et de cerner les domaines qui prêtent à amélioration. En ce qui a trait à l'établissement du prochain plan stratégique pour 2015 à 2020, il mentionne que le CCPM désire y prendre une part active, notamment à titre de porte-parole du public nord-américain. Il insiste aussi sur la passion que ressentent les membres du CCPM pour le rôle qu'ils assument et les invite à se présenter à l'assistance.

À la suite de ces présentations, M. Angus rappelle au Canada et aux États-Unis que chacun d'eux doit encore nommer deux membres au sein du CCPM, et les invite à le faire au plus tôt afin que son effectif soit complet.

Point 3.1 Avis du CCPM à la suite de sa session de Calgary

M. Geoffrey Garver présente les conclusions de la réunion publique, intitulée [*L'écologisation de l'économie énergétique en Amérique du Nord*](#), que le CCPM a tenue les 24 et 25 avril 2013 à Calgary, au Canada. Il mentionne que le Comité a apprécié la qualité et la diversité des exposés, et que l'avis qu'il a formulé au Conseil à la suite de cette réunion a résumé les principaux points des exposés et des discussions auxquels elle a donné lieu. Tout d'abord, il déclare que les discussions ont clairement révélé à quel point les trois pays dépendent encore des combustibles fossiles et qu'ils n'ont toujours pas élaboré de stratégies cohérentes en vue de passer à une économie à faibles émissions de carbone. Il précise aussi que l'avis du CCPM fait état des discussions bilatérales qu'on tenues le Mexique et les États-Unis ainsi que le Canada et les États-Unis, mais que le CCPM souhaite que la CCE trouve le moyen de promouvoir des discussions trinationales sur ces questions.

En deuxième lieu, M. Garver fait valoir que le CCPM a entendu haut et fort de la part du public que si les trois pays continuent d'appliquer le statu quo dans les politiques relatives à l'énergie, la planète connaîtra une augmentation de la température de 4 à 6 degrés Celsius au cours du présent siècle, à savoir un taux de réchauffement qui rendra vraisemblablement impossible toute adaptation humaine. Il poursuit en mentionnant que, pour cette raison, nous devons donc commencer à déterminer quelle quantité de ressources en combustibles fossiles nous pouvons brûler sans déclencher de changements climatiques catastrophiques (la question du carbone non brûlable). Il déclare qu'il s'agit d'un enjeu mondial et pas seulement nord-américain, mais que l'Amérique du Nord a la capacité de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Il faut en revanche que cela soit déterminé au préalable, avant de prendre une décision qui consisterait presque à bloquer l'extraction et le brûlage des combustibles fossiles à un niveau qui risque de provoquer des changements climatiques catastrophiques. Il mentionne que les participants représentant le secteur du pétrole et du gaz ont indiqué avoir besoin de certitudes pour accepter cette sorte de décision et y contribuer.

En troisième lieu, M. Garver indique que le CCPM a reçu un fort soutien en ce qui concerne la fixation d'un prix pour le carbone, mais qu'il s'agit d'un enjeu considérable pour les trois pays, car cela nécessite des modifications législatives qu'il a été difficile d'entreprendre jusqu'à présent. Il ajoute que le public a également réclamé l'abolition des subventions à la production de combustibles fossiles et un plus grand soutien financier à celle d'énergies renouvelables.

En quatrième lieu, M. Garver mentionne que beaucoup de participants ont apprécié l'exposé sur la Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI) ainsi que sur la Western Climate Initiative. Il précise que le CCPM a appris que bon nombre des craintes que ces organismes suscitaient, à savoir qu'ils provoqueraient des difficultés économiques, se sont avérées sans fondement, car ils ont au contraire donné lieu à des changements pertinents dans le secteur de l'énergie. Il ajoute que parmi les enseignements que l'on doit tirer de telles activités, il est important d'établir des objectifs communs, de nouer des liens entre les différents États et provinces ainsi qu'avec les intervenants privés, et de faire cadrer cette démarche avec une vision positive.

En cinquième lieu, M. Garver déclare qu'il est largement admis que le rendement de l'énergie investie pour extraire et utiliser les combustibles fossiles diminue constamment, et que le CCPM a appris, de la part de spécialistes, que l'on atteint un point à partir duquel l'énergie nette ou supplémentaire ne peut

soutenir l'infrastructure physique et sociale nécessaire dont la présente société moderne a besoin. Il ajoute que nous pouvons faire face à de nouvelles sortes de perturbations économiques en raison de cette tendance, et que nous devons faire donc preuve de créativité et d'innovation en vue de déterminer de quelle manière limiter la pauvreté et le chômage à long terme. Il précise que tôt ou tard, les manières habituelles d'aborder cette question ne fonctionneront tout simplement plus, et conclut en indiquant que le CCPM a examiné la nécessité de réduire la demande étant donné que la conservation et l'efficacité de l'énergie prennent une place toujours plus grande à mesure que la situation énergétique se dégrade.

M. Garver explique que dans son avis, le CCPM formule des suggestions à court et à long termes. À court terme, il recommande que la CCE tienne compte des conclusions de la réunion de Calgary dans la mise en œuvre du Plan opérationnel pour 2013 et 2014, notamment dans le cadre des projets relatifs au carbone noir, à la plateforme d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques, à la construction de bâtiments écologiques et à l'écologisation du transport. À long terme, le CCPM espère que la CCE accordera une plus grande place à ces questions dans le plan stratégique pour 2015 à 2020, par exemple, en favorisant des discussions larges et inclusives en Amérique du Nord sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et ce, en vue d'élaborer une stratégie continentale liée à ces émissions et aux changements climatiques. Le CCPM espère aussi que la CCE contribuera à déterminer un taux raisonnable de « carbone brûlable » à l'échelle mondiale, et qu'elle axera particulièrement ses travaux sur la conservation et l'efficacité de l'énergie ainsi que sur d'autres mesures permettant de réduire la demande.

En terminant, M. Garver dit avoir apprécié la réponse rapide et positive du Conseil à l'avis du CCPM, ainsi que sa volonté de poursuivre sa collaboration avec lui sur ces questions au cours de l'élaboration du plan stratégique pour 2015 à 2020. Il déclare que les membres du CCPM, contrairement à ceux du Conseil, ont le luxe de réfléchir à ces questions et d'en discuter sans être contraints de les aborder en ne considérant que la partie de la situation énergétique qui cadre avec leur mandat, et de prendre par la suite des décisions difficiles quant à savoir plus particulièrement ce que l'on peut faire. Il mentionne également que les membres du CCPM n'ont pas à travailler avec les législatures, les ministères et les organismes gouvernementaux étatiques et provinciaux. Il ajoute que ces questions sont en relation avec les discussions internationales destinées à savoir comment s'attaquer aux changements climatiques, des discussions qui n'ont pas encore donné lieu à une stratégie et à un plan d'action généraux et efficaces. Il termine en déclarant que, pour ces raisons, les membres du CCPM remercient ceux du Conseil de vouloir aller de l'avant et de servir de chefs de file face aux énormes défis que réclame le fait de façonner l'avenir de l'Amérique du Nord en matière d'énergie.

Le président remercie M. Garver et invite les autres membres du Conseil à formuler des observations.

M. Perciasepe convient que les trois pays peuvent être bien placés pour faire preuve de leadership à l'échelle du continent. Il déclare que le plan d'action à l'égard des changements climatiques qu'a annoncé le président Obama forcera l'EPA à se consacrer à ce domaine. Il fait remarquer que les émissions des centrales électriques ont diminué et que les États-Unis sont en voie d'atteindre leur but de réduire de 17 pour cent ses émissions d'ici 2020 par rapport au niveau de 2005. En ce qui a trait aux questions budgétaires soulevées par le président du CCPM, M. Perciasepe est d'accord avec le fait que les gouvernements doivent de toute évidence apporter leur soutien à la CCE. Il mentionne toutefois, en indiquant que les pays du monde entier traversent eux aussi une crise financière, qu'il y aurait d'autres

moyens de soutenir la CCE, peut-être si elle facilite la contribution en nature des trois pays. Il remercie à nouveau M. Garver de son exposé en mentionnant qu'il coïncide avec les objectifs des États-Unis.

M. McDougall appuie le souhait de nouer de solides relations avec le CCPM en mentionnant que le Canada cautionne l'orientation que le Comité veut prendre. Il estime bénéfique que celui-ci interagisse plus régulièrement avec les représentants suppléants, car il s'agirait d'un utile complément à la collaboration du CCPM avec le Conseil. Il indique également que le Canada manifeste beaucoup d'enthousiasme à l'égard de la CCE et de la coopération entre les trois pays. Il soutient que, compte tenu de sa propre expérience dans le cadre de la négociation d'autres accords commerciaux et de la conclusion d'ententes générales, l'ANACDE représente une norme d'excellence en raison des mesures qu'il a permis de mettre en place et des mécanismes institutionnels qu'il a instaurés. Selon lui, les dernières 20 années ont démontré que le commerce et l'environnement peuvent être complémentaires. Il fait par ailleurs remarquer que 9 millions de dollars constituent un important budget si on le compare à celui d'organismes similaires dans le monde, tout en cautionnant les observations de M. Perciasepe quant aux temps difficiles que l'on connaît dans ce domaine. Au sujet des observations de M. Garver relatives au Plan opérationnel, il estime que le projet de plan de travail de la CCE est le plus novateur et le plus exhaustif que l'on puisse trouver, notamment parce qu'il s'attaque au carbone noir, au dioxyde de carbone et à d'autres facteurs de forçage climatique de courte durée, et parce qu'il compte sur la collaboration des trois pays pour relever ces défis. Il estime aussi que la détermination de sources supplémentaires de séquestration du carbone constitue un autre domaine de travail essentiel, car il est important que les forêts et le littoral soient bien gérés pour pouvoir exercer cette fonction de séquestration. Il mentionne que les projets de la CCE concernant le carbone vert [celui des forêts] et le carbone bleu s'attaquent à cette question, mais que le Plan opérationnel comprend d'autres éléments des plus novateurs, dont les importants travaux relatifs aux combustibles fossiles et à l'énergie. M. McDougall conclut en déclarant que les discussions tenues par le CCPM sur l'écologisation du transport comportent des aspects importants du rôle que jouent les pays en matière de réglementation et en vue de s'assurer que leurs règlements soient comparables.

Le président ayant ensuite invité M. Rodolfo Lacy à formuler des observations, celui-ci fait état de la stratégie nationale du président Peña Nieto sur les changements climatiques et mentionne qu'il s'agit d'une stratégie à long terme donnant lieu à l'implication des administrations municipales, de la société civile et du secteur privé, et qu'elle comporte deux principaux éléments, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Il explique que l'adaptation comprend la résilience à ces changements, et qu'en matière d'adaptation, le Mexique accomplira des travaux visant les énergies renouvelables et des combustibles fossiles plus propres, ainsi que des facteurs de forçage climatique de courte durée. M. Lacy fait également mention d'autres stratégies transversales, telles que la diffusion d'informations, tout en soulignant que la science des changements climatiques évolue et que cela a des incidences sur de nombreuses mesures prises par les gouvernements, notamment sur le plan réglementaire. Il conclut en estimant important pour le Mexique que ses règlements donnent suite aux préoccupations de la population relativement aux questions énergétiques.

Point 3.2 Compte rendu des tables rondes de discussion du CCPM sur le transport

Le président du CCPM invite M. Jacques Gauthier à rendre compte des conclusions des tables rondes de discussion sur le transport tenues la veille, mais mentionne qu'elles se sont avérées très utiles et instructives. M. Gauthier explique que ces discussions ont porté sur quatre sujets : 1) la réduction des

émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant du transport de personnes et de marchandises; 2) les expéditions terrestres et maritimes transfrontalières de marchandises; 3) les enjeux du transport urbain; 4) les innovations et la technologie (pour consulter l'ordre du jour de cette séance, prière de cliquer [ici](#)). Il indique tout d'abord que la première recommandation qui en a découlé consiste à établir des mécanismes afin d'harmoniser les normes et de réglementer le transport dans les trois pays. Il mentionne ensuite que l'on doit s'attaquer aux émissions de GES en promulguant des règlements, mais aussi en diminuant les émissions de carbone noir et de carburant diesel, et ce, tout en promouvant l'utilisation de gaz naturel et de carburants à faible teneur en soufre. M. Gauthier fait état d'autres recommandations formulées par les spécialistes participants en vue de réduire les émissions des véhicules, dont l'une consiste à examiner les émissions provenant des automobiles usagées et à instaurer des normes satisfaisantes à leur égard; une autre consiste à déterminer des zones urbaines où les émissions sont limitées, comme c'est le cas en Angleterre et à Singapour. Il mentionne également qu'il a été proposé de prendre des mesures fiscales afin d'encourager le recyclage des véhicules polluants; d'améliorer le transport public et d'aménager des infrastructures cyclables dans les zones urbaines; d'accroître l'efficacité du transport transfrontalier entre les trois pays. M. Gauthier conclut en indiquant que le CCPM formulera un avis au Conseil à la suite de cette réunion.

Le président invite les membres du Conseil à formuler des observations.

M. Perciasepe remercie M. Gauthier et déclare qu'il est facile de s'entendre sur la nécessité d'améliorer les systèmes de transport, en ajoutant qu'il faut travailler collectivement afin d'optimiser le transport de marchandises. Il précise que le Canada et le Mexique partagent ce point de vue, notamment parce que le transport a des incidences sur nos collectivités et leur banlieue. Il déclare aussi que l'écologisation du transport constitue un important fondement en vue de perfectionner les techniques et d'élaborer des normes relatives au soufre dans le carburant et aux GES, tout en indiquant que les constructeurs d'automobiles ont apporté des changements radicaux afin d'écologiser les procédés qui touchent leurs employés et leurs chaînes d'approvisionnement. M. Perciasepe conclut en estimant nécessaire de se pencher sur les normes visant les véhicules et les carburants, et de promouvoir la diversité de ces derniers.

M. McDougall remercie M. Gauthier d'avoir résumé les discussions. Il déclare que la CCE est un organisme que les trois pays ont constitué et que chacun d'eux estime que le transport est un domaine de toute première importance. Il fait valoir les efforts déployés pour aider le secteur manufacturier à entrer en relation avec les différents paliers gouvernementaux, et ce, dans la perspective d'intégrer tous les intervenants et de sensibiliser les citoyens. Il admet quand même qu'il s'agit d'une question très complexe qui réclame des efforts de taille de la part des gouvernements.

M. Guerra affirme quant à lui qu'il s'agit de l'une des principales priorités du Mexique. Il remercie le CCPM d'avoir tenu ces discussions avec le public et d'en avoir tiré d'importantes conclusions, tout en ajoutant que les problèmes que pose le transport n'ont pas seulement un caractère économique, car, à la base, ils proviennent du fait que les promoteurs de l'automobile ne respectent pas les normes. Il indique que selon l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (Institut national de l'écologie et des changements climatiques), la circulation automobile a augmenté de 4,5 pour cent, et qu'il est important pour le Mexique de trouver des solutions. M. Guerra mentionne aussi que la Cour suprême du Mexique a récemment statué que les automobiles usagées doivent respecter les normes d'émission, et déclare qu'il s'agit d'un immense progrès. À ce sujet, il précise que la frontière entre le Mexique et

les États-Unis connaît le plus fort taux de pollution en raison du grand nombre d'automobiles usagées qui y circulent et qui ne sont pas conformes aux normes.

M. Guerra poursuit en mentionnant que le gouvernement mexicain investit en vue de produire du carburant plus propre. Il indique aussi que compte tenu de l'abondance de gaz naturel au Mexique, un grand nombre de personnes est d'avis que le gouvernement devrait soutenir sa production et ne plus subventionner celle de carburants fossiles liquides, notamment parce que ces carburants coûtent plus cher à produire et sont plus sales que le gaz naturel. Tout en comparant les deux types de carburant, M. Guerra soutient que pour toutes ces raisons, il faudrait encourager la prise de mesures qui favorisent un accroissement de l'utilisation du gaz naturel au lieu d'autres combustibles fossiles, tout particulièrement parce qu'il est plus propre.

M. Perciasepe ajoute qu'il faut aussi tenir compte d'un important facteur, à savoir l'aménagement urbain en conjonction avec le développement municipal, tout particulièrement le choix des moyens de transport public.

Point 3.3 Discussion au sujet du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

M. Gustavo Alanis est invité à rendre compte des activités que le CCPM entreprendra relativement au vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'ANACDE, dont un projet de réunion publique en octobre 2013. Il commence par rappeler les craintes exprimées au début des négociations qui ont donné lieu à l'ALÉNA, à savoir que le libre-échange favorise les refuges pour pollueurs et qu'il ait de graves répercussions sur l'environnement. Il déclare qu'après vingt ans, il est évident que de nombreuses réalisations aient découlé de l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA, à savoir l'ANACDE, mais que certaines améliorations peuvent être justifiées. Il poursuit en mentionnant qu'il est possible de tirer des enseignements des vingt dernières années afin de mieux déterminer quelle direction prendre et quels sont les nouveaux problèmes et priorités. Au sujet de la question budgétaire, M. Alanis déclare que l'une des questions qui prêtent à analyse est le niveau de ressources dont dispose la CCE, et s'il est pertinent d'entreprendre la masse de travaux souhaitée. Il mentionne aussi que d'autres questions doivent être examinées avec le public, notamment si les objectifs de l'ANACDE sont atteints, et de quelle manière nous pouvons relever d'importants défis environnementaux tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité.

M. Alanis indique aussi que le CCPM réexaminera des questions soulevées à l'origine de l'ANACDE, lesquelles ont trait à la relation entre le commerce et l'environnement, particulièrement si le commerce a eu des incidences positives ou négatives sur l'environnement, et si l'application des articles 14 et 15 de l'ANACDE a été fructueuse, car on peut tirer de nombreux enseignements à ces égards. Il indique également que les Parties à l'ANACDE n'ont jamais donné suite à leur engagement d'instituer une évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, ainsi qu'à la partie V du même accord, intitulée *Consultation et règlement des différends*. Il indique aussi que le CCPM aura la possibilité de déterminer les sujets intéressants qui n'ont pas encore été examinés, dont les relations entre le Secrétariat, le CCPM et le Conseil. Par ailleurs, il mentionne que le Comité examinera la question de savoir à quel point il a collaboré avec les citoyens et si sa démarche peut être plus participative. Il

déclare aussi que l'objectif de l'exercice consiste à tirer des leçons des vingt dernières années et d'entreprendre une évaluation approfondie et enrichissante. Il conclut en précisant qu'à la fin de l'exercice, le CCPM formulera un avis au Conseil en se fondant sur les conclusions tirées des informations et observations émanant du public, ainsi que de celles découlant des discussions du mois d'octobre à Washington.

À la suite de l'intervention de M. Alanis, M. Angus remercie les membres du Conseil de leur contribution et de l'occasion offerte au CCPM de tenir des discussions avec eux. Il affirme que le CCPM représente une solide équipe de citoyens et réitère au Conseil que le Comité attache de l'importance au fait de continuer à entretenir des relations positives avec lui.

M. Perciasepe remercie le CCPM de son travail approfondi et le félicite de s'attaquer à des sujets très importants. Il mentionne qu'il est évident que nous accusons du retard dans certains domaines, mais que nous pouvons montrer que ces choses sont réalisables et qu'il est possible d'obtenir des résultats, autant sur le plan économique qu'environnemental.

M. McDougall remercie les membres du CCPM de leur exposé et convient que les discussions sur le vingtième anniversaire sont très opportunes. Il rappelle également les craintes exprimées à l'origine par certaines parties intéressées quant aux répercussions environnementales des plus négatives qui pourraient découler de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Il déclare que l'objectif de l'évaluation des vingt années de son application consiste à examiner ce qui est réellement arrivé, et que les conclusions de cette évaluation représenteront un élément important pour les vingt années à venir ainsi que pour l'immédiat en ce qui a trait aux travaux à accomplir. Il conclut en suggérant que les Parties surveillent de près l'évolution de la situation et ne se contentent pas d'examiner les aspects environnementaux, en collaborant avec leurs homologues du commerce qui procèdent également à un examen des vingt années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

M. Guerra formule des dernières observations sur cette partie de la réunion en mentionnant qu'étant donné qu'il n'est entré en fonction qu'en décembre 2012 et qu'il ne s'agit que de sa première réunion, celle-ci a suscité chez lui plusieurs attentes. Il exprime toutefois sa satisfaction sur la manière dont la CCE a été en mesure de regrouper les questions à l'étude et d'en faire bénéficier les trois pays. Il déclare que le sujet du transport est important pour son gouvernement et estime que l'harmonisation des normes est une question de premier plan, particulièrement celle relative aux véhicules à moteur. Il conclut en affirmant que la CCE pourrait envisager de jouer un rôle important en étudiant des moyens de favoriser la coopération trilatérale en ce qui concerne la gestion des déchets municipaux.

La séance à huis clos prévue au point 4 est reportée.

Point 5 Plan opérationnel pour 2013 et 2014

Cette partie de la réunion est tenue en présence du public et elle est présidée par M. Guerra, lequel salue l'assistance et présente le premier point de discussion.

Point 5.1 Activités menées dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 et 2014 afin de donner suite aux objectifs stratégiques et de s'attaquer aux principales questions environnementales

Le président invite M^{me} Coronado à présenter la version proposée du Plan opérationnel pour 2013 et 2014 proposé. M^{me} Coronado fait état des projets et des principales activités cadrant avec ce Plan opérationnel en mentionnant que son élaboration donne suite aux objectifs stratégiques de la CCE et qu'il s'attaque aux principales questions environnementales (pour regarder le diaporama au complet, prière de cliquer [ici](#)).

À la fin de l'exposé de M^{me} Coronado, M. Guerra invite ses homologues à formuler quelques observations.

M. Perciasepe déclare que le Plan opérationnel aborde les principales activités à entreprendre dans les trois pays ainsi que celles qu'il faut terminer. Il mentionne qu'en fonction de tous les éléments de l'ANACDE, ce plan de travail donne lieu à un extraordinaire éventail de projets destinés à accomplir des progrès dans les trois domaines prioritaires. Il affirme que ces projets seront avantageux pour toutes les populations, et citant en exemple le temps d'attente des véhicules aux frontières dont le moteur tourne au ralenti, il estime que des améliorations dans ce domaine peuvent avoir des effets importants sur les collectivités et y améliorer la qualité de l'air. Il indique aussi que les pluies acides et le mercure constituent des problèmes mondiaux, mais exprime sa satisfaction de voir que les programmes fructueux sont appliqués à plus grande échelle, tout autant que les projets relatifs aux changements climatiques qui donnent suite à la priorité consistant à réduire les émissions de carbone. Il se dit également fier que le président Obama ait annoncé un plan d'action dynamique relativement au climat qui vise à réduire les émissions de GES. Il explique que l'un des principaux objectifs de ce plan est l'adaptation aux changements climatiques et leurs répercussions écologiques, et précise que les États-Unis ont entrepris de jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans ce domaine, mais qu'ils ne sont pas en mesure de résoudre ce problème en intervenant seulement sur leur territoire. Il estime toutefois que les trois pays nord-américains pourraient constituer un important levier s'ils jouaient un rôle de premier plan à titre de continent. Il est convaincu que les projets de la CCE permettent aux trois pays de faire un pas dans ce sens. Il considère également qu'il existe des liens essentiels entre les projets et les populations locales, ainsi qu'avec les projets qui ont un caractère beaucoup plus continental. Il estime également important d'examiner de quelle manière se pencher sur les répercussions environnementales du commerce et sur la manière d'atténuer, dans les diverses parties du continent, les conséquences que peuvent avoir les sécheresses, les inondations et les incendies, notamment dans de nombreuses collectivités autochtones. Il est également d'avis que ces collectivités peuvent jouer un rôle crucial dans les travaux à cet égard. Il conclut en mentionnant que les États-Unis cautionnent pleinement la version proposée du Plan opérationnel ainsi que les travaux des trois pays qui apporteront collectivement des améliorations à l'échelle mondiale.

M. McDougall remercie M. Guerra ainsi que son personnel et la collectivité de Los Cabos d'avoir accueilli aussi chaleureusement cette session du Conseil, en indiquant à quel point il a apprécié se rendre dans cette très belle partie du monde. Il remercie également le Secrétariat et le CCPM pour le soutien qu'ils ont apporté à l'établissement du Plan opérationnel, tout en indiquant que le Canada est enthousiaste et particulièrement heureux de l'éventail de projets relatifs aux changements climatiques. Il estime que les sujets abordés dans ce plan représentent une avant-garde dans la lutte contre les changements climatiques, d'autant plus que les trois pays font partie de la Coalition pour le climat et l'air pur, dont l'une des propositions qu'appuient les trois pays consiste à modifier le Protocole de Montréal pour y inclure les hydrofluorocarbures. Il précise que cela donne la possibilité de prendre de

l'avance et d'éviter d'avoir à atténuer ultérieurement les conséquences, et que cela se résume à jouer un rôle prépondérant dans le contexte nord-américain. Il poursuit en mentionnant que grâce à la CCE, on est en train de démontrer de quelle manière lutter contre les changements climatiques en s'occupant du carbone noir et, en outre, du carbone bleu et du carbone vert. Il explique que le carbone bleu représente un fer de lance dans cette démarche, car il offre des moyens de lutter contre les changements climatiques grâce au milieu marin où le carbone a la capacité d'être séquestré de manière naturelle. Il conclut en affirmant que l'on a la possibilité de montrer au monde que cela est réalisable.

M. McDougall formule également des observations au sujet des intéressantes discussions que le CCPM a tenues la veille sur le transport en précisant que les trois pays estiment que cette question est importante. Indiquant que les émissions provenant des véhicules représentent 25 pour cent de l'ensemble des émissions, il préconise de prendre de rigoureuses mesures réglementaires à cet égard tout en faisant remarquer qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Il déclare qu'il faut trouver des moyens novateurs d'écologiser le transport, car il s'agit d'une question qui dépasse celle des changements climatiques étant donné qu'elle a des conséquences sur la santé humaine et sur les collectivités. À son avis, il est donc important que les gouvernements renforcent leur collaboration afin de s'attaquer à cette question en travaillant plus étroitement avec les citoyens et les collectivités. Il conclut en affirmant que le Plan opérationnel pour 2013 et 2014 donne pertinemment suite à la demande que le Conseil a formulée à la Nouvelle-Orléans, à savoir que les projets correspondent beaucoup mieux aux questions auxquelles il faut s'attaquer.

M. Guerra saisit l'occasion pour remercier le maire de Los Cabos de son hospitalité et emboîte le pas à ses homologues du Canada et des États-Unis en exprimant sa satisfaction à l'égard des travaux qu'a accomplis la CCE. Il mentionne que lorsqu'il faisait partie de l'équipe de transition du président Peña Nieto à la suite de la dernière élection, la CCE lui a remis une copie du rapport sur les batteries au plomb qui montre que certaines entreprises du Mexique qui se consacrent au recyclage de ces batteries appliquent rigoureusement les normes en matière d'émission et de santé alors que d'autres ne le font pas. Il explique qu'une nouvelle législation force maintenant toutes les entreprises de recyclage à respecter l'environnement, et ajoute que cela donne suite à l'engagement du Mexique à l'égard des changements climatiques et à celui du président consistant à réduire les émissions étant donné que le pays est responsable de 1,4 pour cent des émissions dans le monde. Il termine en indiquant l'annonce, il y a une semaine, d'une stratégie relative aux changements climatiques qui vise à réduire les émissions et à atténuer les effets des changements climatiques.

Acceptant ensuite l'invitation de M. Guerra, les trois membres du Conseil approuvent le Plan opérationnel pour 2013 et 2014.

Point 5.2 Le point sur la modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d'application et dévoilement du portail sur ces communications

Le président invite M. Rodrigo García Galindo, président du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d'application, à rendre compte de l'avancement des travaux de ce groupe. M. Galindo énumère les travaux accomplis au cours de la dernière année afin de donner suite aux directives du Conseil, dont les suivants : 1) la constitution d'un portail en ligne qui facilitera l'accès à ce processus et le rendra convivial; 2) l'établissement et l'application d'un plan de sensibilisation du public au processus et aux outils d'aide à la présentation d'une communication, dans

la perspective d'évaluer ultérieurement le degré d'efficacité de ce plan; 3) la surveillance et l'évaluation de l'application de la version révisée des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application* afin de commencer immédiatement à exercer un suivi de la conformité à ces lignes directrices et du respect des délais imposés pour établir des outils d'évaluation à plus long terme (pour regarder l'exposé au complet, prière de cliquer [ici](#)).

À la suite de cet exposé, le président invite ses homologues à formuler des observations.

M. McDougall mentionne que l'année écoulée a permis de terminer la révision des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application*, et qu'elles représentent l'un des éléments cruciaux dans l'application de l'ANACDE. Il précise que les gouvernements sont tenus de faire preuve de transparence et affirme que le processus relatif aux communications est aussi important pour la CCE que pour les trois pays. Déclarant que les travaux accomplis cette année placent ce processus à un autre niveau, il indique que celui-ci est plus accessible que jamais, car il permet aux citoyens de consulter facilement l'information connexe. Il ajoute qu'il s'agit d'un important domaine de travail auquel le Conseil apporte son total soutien, et qu'il le perçoit comme une tâche permanente destinée à s'assurer que le processus relatif aux communications soit aussi fiable et engageant que possible. Il conclut en réitérant qu'il s'agit d'un très bon pas dans la bonne direction et qu'il a hâte de voir le portail en fonction.

M. Perciasepe convient qu'il s'agit d'un pas important tout en saluant les efforts déployés et la facilité d'accès au portail. Il exprime son appréciation à l'égard des travaux accomplis par le Groupe de travail et se dit convaincu que la transparence représente un élément important de cet exercice.

Au nom du Mexique, M. Guerra remercie le Groupe de travail et le complimente pour ses travaux. Il déclare que depuis le mois de décembre, il a pu se rendre compte des fructueux résultats que la CCE est en mesure d'obtenir, et il manifeste son intention de se rapprocher d'elle et du CCPM.

Le Conseil procède ensuite à l'inauguration officielle du portail sur les communications.

Point 5.3 Lancement de l'appel de propositions pour 2013-2014 dans le cadre du programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Le président invite M^{me} Coronado à faire état des projets de 2011 et de 2012 financés en vertu du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) qui ont donné des résultats fructueux. M^{me} Coronado donne suite à cette demande et rend compte des réalisations obtenues grâce à ces projets communautaires, notamment ceux intitulés Depave Paradise et Dolores River Restoration Partnership, et celui visant la création d'une collectivité durable dans le village côtier d'Isla Magdalena (pour regarder l'exposé au complet, prière de cliquer [ici](#)).

M. McDougall se dit heureux que le PNAACE ait donné lieu à des réussites jusqu'à présent, notamment à des innovations tangibles « sur le terrain ».

M. Guerra remercie la directrice exécutive de son exposé, et au nom du Conseil, il charge le Secrétariat de lancer l'appel de propositions pour 2013-2014 dans le cadre du PNAACE.

Point 6 Séance de discussion ouverte

M. Guerra salue les participants et remercie ceux qui assistent en ligne à la séance à partir du Canada et du Mexique. Il donne ensuite la parole au président du CCPM, M. David Angus.

M. Angus expose succinctement le mode de déroulement de la séance ainsi que les règles d'intervention des participants en ligne dans Facebook et Twitter, et ouvre ensuite la séance.

M^{me} Katherine Blumberg, directrice des programmes à l'International Council on Clean Transportation, exprime sa reconnaissance de pouvoir poser une question aux trois membres du Conseil sur la réglementation des carburants, ainsi que sur leur harmonisation ou leur équivalence en vue de réduire les émissions provenant des véhicules.

M. Guerra déclare que le marché est en voie de normalisation et convient de la pertinence de l'harmonisation. Il mentionne la nouvelle norme 163 du Mexique relative aux émissions qui s'avère plus stricte que celles des autres pays, et précise que si un véhicule n'est pas conforme aux normes des autres pays, il ne peut entrer au Mexique.

M. McDougall reconnaît le bien-fondé de l'harmonisation sur les plans environnemental et économique, et mentionne qu'elle est importante pour le développement de l'économie. Mentionnant que les réglementations canadienne et américaine sont pratiquement identiques, il affirme aussi que cette harmonisation est bénéfique en matière de santé.

M. Perciasepe reconnaît que les carburants s'améliorent à mesure que la technologie évolue et estime que leur qualité revêt de l'importance. Il énumère par ailleurs les avantages que peut procurer l'harmonisation des règlements sur les carburants, notamment en matière d'économie, de commerce transfrontalier, de santé publique, de développement technologique et de réduction des coûts.

Prenant la parole à partir de la ville de Mexico, M. Luis Manuel Guerra, chroniqueur au quotidien *La Cronica de Hoy*, mentionne qu'il a été très difficile d'adopter la norme 163 [sur les émissions de CO₂ pour les véhicules légers de 2014 à 2016], et demande au ministre Guerra s'il accepterait d'utiliser des fonds fédéraux pour favoriser l'utilisation des vélos.

M. Guerra répond que le Semarnat fait tout ce qu'il peut pour protéger l'environnement, mais que le contrôle des émissions relève des administrations locales. Il mentionne que le ministère a approché ces administrations afin de généraliser les normes d'émission et d'essai, et donne l'exemple de l'État de Querétaro dont le gouverneur a adopté un plan de conversion des taxis et des autobus au gaz naturel avec des ressources du Semarnat. Il fait également mention de la revitalisation de la *Comisión Ambiental Metropolitana* (Commission environnementale métropolitaine) dont font partie la ville de Mexico, l'État de Mexico et le Semarnat. Il indique qu'il est question d'y inclure d'autres États voisins constituant la zone métropolitaine.

Faisant référence à la logistique du transport, M. Alejandro Sosa, directeur général de l'Iniciativa GEMI, invite le Conseil à collaborer à la rationalisation de cette logistique et des routes, et lui demande ce qu'il faudrait faire pour écologiser le transport.

M. McDougall déclare que le secteur privé surveille largement la logistique du transport, mais reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, notamment l'écologisation aux postes frontaliers terrestres.

M. Perciasepe affirme que certaines choses sont en voie d'élaboration aux États-Unis, dont des outils et des techniques que pourraient utiliser le Canada et le Mexique. Il déclare aussi qu'il est nécessaire de faire participer les administrations locales à l'aménagement des infrastructures de transport, mais précise que cette question relève de la compétence d'autres organismes gouvernementaux.

M. Guerra mentionne qu'au Mexique, le *Secretaría de Comunicaciones y Transportes* (ministère des Communications et des Transports) est responsable de la logistique du transport et des routes, et que le Semarnat lui apporte son soutien en matière de normalisation et de surveillance environnementales.

Un participant en ligne dans Facebook demande si la CCE envisage de se pencher sur la question des carburants de remplacement.

M. Guerra mentionne que la société Petróleos Mexicanos (Pemex) s'est engagée à investir dans les carburants propres, dont l'essence et le diesel, et qu'elle se recentre sur les moyens de transport public.

M. Perciasepe fait état de l'engagement du Congrès américain à l'égard des biocarburants, et explique que la loi impose à l'EPA de veiller à la production de carburants qui donnent lieu à une moins grande quantité d'émissions et d'édicter des règlements en matière d'efficacité énergétique.

M. McDougall indique que la situation au Canada est à peu près la même qu'aux États-Unis, et ajoute qu'il y existe un programme qui soutient la recherche et le développement.

Un participant en ligne de Montréal, M. Mark Purdom, du département de développement international à la London School of Economics and Political Science, veut savoir ce qui advient de la réglementation sur les carburants, et de quelle manière l'innovation peut permettre de concevoir et de produire de meilleurs carburants en Amérique du Nord.

M. Perciasepe fait état des mesures envisagées concernant les carburants et les véhicules, ainsi que de la manière dont on est en train de relever le défi que constitue l'électrification des moyens de transport. Il mentionne aussi que le laboratoire de l'EPA s'emploie à analyser l'efficacité des carburants pour les véhicules à moteur.

M. Guerra indique que le Mexique investit considérablement dans l'énergie éolienne et qu'il dispose des caractéristiques voulues pour tirer parti de l'énergie solaire.

M. McDougall mentionne que plusieurs organismes se penchent sur cette question à différents paliers gouvernementaux. Il explique quels sont les règlements en vigueur et ceux en voie d'élaboration, tout en faisant remarquer que la participation du secteur privé est importante à ce sujet.

Un participant demande s'il existe une volonté de consacrer des ressources à la collecte et à l'analyse de données.

M. McDougall mentionne que le Plan opérationnel de la CCE donne particulièrement suite à l'engagement des Parties en ce qui a trait à la collecte et à l'analyse de données, mais que les projets doivent quand même viser à obtenir des résultats de façon rentable.

M. Guerra souligne le fait que les voitures à la fine pointe de la technologie ne se vendent pas au Mexique en raison du manque de diesel. Il ajoute que la société Pemex en a déjà pris bonne note et a l'intention d'offrir ce type de carburant dans les couloirs où la circulation est dense. Il fait aussi mention des incitatifs fiscaux afin de favoriser le recyclage de la ferraille et des programmes de gestion du cycle de vie des produits.

M. Perciasepe estime que l'harmonisation des normes et des règlements facilitera le travail des Parties, et se dit en faveur de la collecte et de l'analyse des données ainsi que de l'échange d'informations. Il fait aussi mention de la complexité de la fracturation hydraulique et de la stratégie intergouvernementale destinée à réduire la libération de méthane.

À partir de la ville de Vancouver, M^{me} Marion Town, directrice régionale principale du Greater Vancouver Sea-to-Sky and Fraser Valley au Fraser Basin Council, demande de quelle manière le Plan opérationnel a été élaboré.

M. McDougall déclare que le Plan opérationnel cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 ainsi qu'avec les directives formulées par le Conseil en 2012. Il mentionne que le Comité permanent général et le CCPM y ont contribué, et que les projets sont évalués par les gouvernements.

M. Guerra indique que le Mexique a proposé d'y traiter de nouveaux sujets, dont l'harmonisation des normes automobiles, l'extraction minière et la gestion des déchets municipaux. Il ajoute qu'il aimerait aussi que la CCE se penche sur la question des monarques.

M. Perciasepe déclare que les thèmes abordés dans le Plan opérationnel de la CCE sont pertinents, et souligne la participation du public, du Secrétariat et du CCPM à l'élaboration de ce plan.

M. Alanis transmet une question posée dans Twitter, à savoir s'il est possible d'offrir des avantages fiscaux aux citoyens qui choisissent de travailler à domicile pour ne pas utiliser une automobile.

M. Guerra déclare qu'il n'a pas encore pensé à cette possibilité et se demande de quelle manière cela pourrait se faire. Il mentionne toutefois l'existence de subventions, et qu'une réforme est en cours sur les plans fiscal et énergétique. Il précise que l'un des buts de cette réforme consiste à abolir les subventions croisées, mais qu'à son avis, cela sera particulièrement compliqué au Mexique.

M. Perciasepe indique que le travail à domicile n'est pas subventionné aux États-Unis, mais qu'il y existe une politique sur le télétravail et qu'il s'agit d'un décret qu'applique l'EPA. Il convient toutefois que la technologie justifie l'élaboration de nouvelles politiques en matière de ressources humaines.

M. McDougall déclare que la situation au Canada est la même qu'aux États-Unis.

Un participant soutient que les ports ont des incidences négatives, et qu'il faut diminuer le transport

maritime de marchandises et se pencher sur la logistique de ce type de transport.

M. Perciasepe répond en déclarant qu'il faut voir les ports comme un ensemble, et qu'en raison d'un tel ensemble, on ne trouve pas de quais isolés. Il indique cependant que certains travaux interorganismes sur le transport de marchandises sont en cours, et qu'il est même prévu de favoriser une diminution du taux de soufre dans le carburant des navires. Il est toutefois d'avis qu'il faudrait intensifier les travaux et offre de communiquer de l'information dont disposent les États-Unis à ce sujet.

M. Guerra répond que le transport de marchandises au Mexique relève du *Secretaría de Comunicaciones y Transportes* (ministère des Communications et des Transports), et que le gouvernement mexicain soutient, pour de nombreuses raisons, la construction de grands centres de distribution de marchandises. Il explique que le transport se fait surtout par la route et entre États, mais aussi par train. Il précise que le poids et le volume des marchandises transportées sont élevés, par exemple ceux des boissons gazeuses, de la bière et du ciment, mais que ce transport doit être autorisé par le ministère. Il conclut en indiquant que la mobilité constitue manifestement une priorité.

M. McDougall déclare que dans son pays, ce domaine relève de Transports Canada, mais convient que d'autres ministères devraient s'y impliquer, étant donné qu'il s'agit d'une question internationale et pas seulement nationale, et il soutient qu'une approche commune donnerait des résultats probants.

Un participant de Washington demande de quelle manière les Parties pourraient coordonner les politiques concernant les infrastructures de transport et les carburants.

M. McDougall fait remarquer que cette question n'a pas encore été abordée, mais que ce sera sûrement le cas si la présente tribune s'y prête.

M. Guerra mentionne que les pouvoirs publics investissent présentement dans les infrastructures routières et hydrauliques, mais qu'ils sollicitent aussi des investissements privés.

M. Perciasepe mentionne que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour, bien que l'écologisation du transport ait été abordée.

M. McDougall déclare qu'un prochain plan stratégique pour 2015 à 2020 sera éventuellement établi, et que le Canada envisage de s'attaquer à la question des changements climatiques d'ici 2020. Il indique également que la question du transport est en relation avec celle du commerce.

M. Perciasepe fait remarquer que la viabilité a tendance à toucher à toutes les questions ainsi qu'au secteur privé, qu'il s'agisse des substances chimiques et du commerce, ou des flux économiques entre les trois pays.

M. Guerra fait état des changements climatiques et de la manière de s'y attaquer, mais mentionne que le Mexique, bien qu'il soit une faible source d'émissions, s'emploie quand même à les réduire. Après s'être demandé ce que l'on peut faire pour que les efforts déployés unilatéralement suscitent un engagement de la part de tous les pays dans le monde, il déclare que même si le Mexique dispose de précieuses ressources, le taux de pauvreté y est très fort, peut-être en raison de la rapide croissance de

la population à l'échelle nationale. Il est d'avis que pour surmonter cette situation, il faut promouvoir une croissance économique durable.

M. Angus met un terme à cette partie de la réunion et remercie les membres du Conseil et tous les participants d'avoir assisté à cette séance de discussion ouverte.

Point 7 Signature de la résolution du Conseil et de la déclaration ministérielle

Le président, M. Guerra, invite ses homologues à se joindre à lui pour signer la résolution du Conseil n° 13-02, laquelle prescrit le financement de la CCE pour l'exercice 2014, de même que la déclaration ministérielle.

M. Guerra lit ensuite des extraits de la déclaration ministérielle suivante :

Déclaration ministérielle de la Commission de coopération environnementale

XX^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Los Cabos, Mexique, le 11 juillet 2013 — Les principaux enjeux environnementaux que connaît l'Amérique du Nord, dont la pollution de l'air due au transport, les changements climatiques et les expéditions de déchets dangereux, exigent des mesures concertées et coordonnées dans un contexte continental où les frontières sont communes et les économies étroitement liées.

Au cours de la session ordinaire que nous avons tenue aujourd'hui, à titre de Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous avons convenu d'adopter un nouveau plan opérationnel pour 2013 et 2014 qui repose sur des activités concertées dans trois domaines stratégiques afin d'optimiser l'incidence de nos travaux, à savoir l'écologisation du transport, la lutte contre les changements climatiques, tout en améliorant la qualité de l'air, et la gestion des déchets commerciaux.

Nous soutenons les efforts que déploie continuellement la CCE afin d'harmoniser davantage les normes environnementales dans toute l'Amérique du Nord, notamment dans le secteur des transports, et ce, conformément à nos cadres juridiques et en fonction des réalités de chaque pays.

Les participants à notre séance de discussion ouverte sur le transport et l'environnement, ainsi que les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) durant les tables rondes qu'ils ont tenues hier sur le transport durable, ont réclamé des mesures afin de réduire les répercussions environnementales de nos réseaux de transport, car ils constituent des liens essentiels entre nos trois pays. À cette fin, nous annonçons la mise sur pied de nouveaux projets en vue de diminuer les émissions provenant des camions et des autobus, de même que du transport maritime, particulièrement à nos frontières et le long de nos côtes.

Nous avons également décidé de multiplier nos efforts concertés afin de lutter contre les changements climatiques tout autant que contre les polluants atmosphériques dangereux qui menacent la santé de nos collectivités et la vitalité de nos économies. Ces efforts sont destinés à réduire les concentrations de carbone dans l'atmosphère en protégeant les écosystèmes côtiers et forestiers, à éviter les émissions de carbone noir, à recueillir et à diffuser des données fiables et comparables sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants, et à promouvoir la construction de bâtiments écologiques.

La gestion des déchets commerciaux, dont font partie les déchets électroniques et les batteries d'accumulateurs au plomb usées, exige une attention particulière de la part de nos gouvernements. Le récent rapport du Secrétariat de la CCE, intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries*

d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada, formule des recommandations particulières dont nous avons tenu compte en élaborant une réponse nord-américaine par l'entremise de nos fonctionnaires chargés de l'application des lois et de la réglementation, et ce, dans le but de veiller à ce que ces déchets soient adéquatement gérés et n'aient pas d'effets néfastes, ni sur l'environnement ni sur la santé de nos collectivités.

En dernier lieu, dans le cadre du nouveau plan opérationnel, nous entendons continuer à collaborer grâce à d'importants nouveaux projets destinés à exercer un suivi des polluants en Amérique du Nord, à protéger les écosystèmes que nous partageons, à réduire les risques que présentent les substances chimiques et à coordonner l'application des lois de l'environnement.

Prise de mesures dans le cadre de partenariats communautaires

Les collectivités d'Amérique du Nord s'attaquent de front aux enjeux environnementaux en entreprenant d'intéressants et fructueux projets communautaires qui ont pour but de restaurer les écosystèmes que modifient les espèces envahissantes, d'améliorer la qualité de vie des collectivités grâce à des techniques de construction durables dans les localités côtières dévastées par les ouragans, et de restaurer la diversité naturelle tout en embellissant les quartiers urbains par l'enlèvement du béton et de l'asphalte. Il s'agit seulement de quelques-uns des projets qui ont des incidences directes et positives sur des collectivités et un environnement déterminés, et que nous sommes fiers de soutenir grâce au programme de subventions cadrant avec notre Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

Aujourd'hui, nous lançons à nouveau un appel aux dirigeants des collectivités pour qu'ils proposent des projets pratiques illustrant la valeur d'approches novatrices en vue de régler les problèmes environnementaux qui touchent les collectivités, dont les autochtones, et ont une portée locale et régionale, et ce, en favorisant l'établissement de partenariats et en obtenant des résultats clairs et concrets qu'il est possible de communiquer aux collectivités de toute l'Amérique du Nord. Nous fondant sur les nombreuses réalisations que permet d'obtenir ce programme de subventions, nous avons consacré un montant de 1,2 million de dollars afin de financer ces nouveaux projets au cours des deux prochaines années. Les intéressés peuvent présenter des propositions jusqu'au 10 septembre 2013, et nous nous réjouissons à l'avance d'annoncer quels seront les bénéficiaires de ces subventions au début de la prochaine année.

Nouveaux outils en ligne concernant le processus relatif aux communications sur les questions d'application

Nous sommes déterminés à veiller à ce que le processus relatif aux communications sur les questions d'application continue d'être un mécanisme efficace et utile de participation du public qui favorise l'application efficace des lois de l'environnement dans nos trois pays.

L'an dernier, nous avons adopté d'importantes modifications aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) afin de nous assurer que le processus se déroule plus rapidement et soit accessible et transparent.

Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui la mise en place de deux nouveaux outils destinés à ce que le processus relatif aux communications soit encore plus accessible au public nord-américain. Tout d'abord, un nouveau portail en ligne constituera une ressource conviviale pour que le public puisse présenter des communications. En outre, afin de donner suite à l'ensemble des objectifs qu'a établis le Conseil en vue de favoriser la transparence et la reddition de comptes, un outil de suivi des communications permettra aux

parties intéressées de surveiller facilement le respect obligatoire des échéances du processus relatif aux communications que prescrivent l'ANACDE et les Lignes directrices. Au cours de l'année à venir, nos fonctionnaires envisagent de collaborer avec le Secrétariat et le CCPM afin de surveiller et d'évaluer efficacement le processus, et de commencer à appliquer une nouvelle stratégie de sensibilisation à l'égard des communications.

Vingt ans d'une coopération fructueuse dans le domaine de l'environnement

Nous nous réjouissons à l'avance de nous réunir au Canada en 2014, car nous envisageons d'y célébrer le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ANACDE, un accord d'une importance historique qui a découlé de négociations sur un accord commercial, et qui a permis à nos trois pays de travailler de concert sur des questions qui touchent leur environnement commun. Du suivi des polluants et de la protection des oiseaux migrateurs qui traversent nos frontières jusqu'à l'écologisation de nos économies, en réduisant les risques que présentent les substances chimiques, et celle de nos chaînes d'approvisionnement industrielles, nous avons obtenu ensemble les résultats les plus significatifs qui soient. Nous entendons poursuivre dans cette voie et donner encore plus de poids à ces efforts concertés au cours des années à venir, plus particulièrement parce que nous commençons à entreprendre l'établissement du plan stratégique pour 2015 à 2020.

Point 8 Dernières observations par l'administrateur par intérim de l'EPA des États-Unis, M. Bob Perciasepe

M. Perciasepe remercie l'ensemble de l'assistance pour sa participation et sa contribution, et exprime tout particulièrement sa reconnaissance au Mexique et à la collectivité de Los Cabos pour leur bienveillant accueil. Il déclare que beaucoup de travail s'est accompli depuis les derniers jours, mais qu'il en reste encore énormément. Il remercie également M^{me} Coronado pour son excellent travail ainsi que le personnel du Secrétariat pour son dévouement en contribuant à organiser la présente réunion; il précise qu'il s'agit d'un effort collectif qui assure sa réussite. Il indique par ailleurs qu'il a participé aux premiers moments de l'élaboration de l'ALÉNA et que bon nombre de participants ont travaillé fort afin de veiller à ce qu'il donne lieu à un accord environnemental parallèle. Il déclare que ce qu'il constate après dix-neuf ans est vraiment remarquable et que la CCE représente une formidable tribune qui permet aux trois pays de travailler de concert. Soulignant qu'ils sont tous trois des intendants du continent, il déclare que les défis qu'ils doivent relever sont intimidants, mais que chacun de ces défis leur donne la possibilité de collaborer, car aucun d'eux ne peut régler ces questions tout seul. Affirmant que les États-Unis sont conscients que ces questions ne se limitent pas aux frontières de chaque pays, il mentionne que le sien est profondément attaché à la CCE. Il estime aussi que la participation du public est un élément important, autant avant que pendant la réunion, et qu'un tel mécanisme trilatéral est sans précédent. M. Perciasepe conclut en affirmant que le public doit continuer à exercer des pressions pour que les trois pays grandissent et deviennent de meilleurs alliés.

Point 9 Mot de la fin et « passage du flambeau », par M. Juan José Guerra

M. Guerra annonce que le Mexique confie officiellement la présidence du Conseil au Canada, et il remercie tous les participants d'avoir assisté à la réunion. Il se dit maintenant assuré que le Canada et les États-Unis sont suffisamment résolus à accomplir ce qui est nécessaire sur le continent, et convient qu'il est indispensable de pouvoir compter sur une direction éclairée. Il mentionne aussi que la réaction de ses homologues a été extrêmement favorable et positive, et que malgré leurs nombreuses différences sur le plan économique, l'environnement est un élément que les trois pays ont en commun, et que

grâce à la CCE, il s'agit pour eux d'un terrain d'entente. Il se tourne ensuite vers M. McDougall pour lui offrir un plat décoratif fabriqué dans une ferme communautaire à Playón de la Gloria. Il suggère que ce plat symbolise la présidence du Conseil de la CCE et soit remis désormais à chaque nouveau président du Conseil.

Point 10 Annonce de la tenue de la prochaine session du Conseil en 2014, par M. Dan McDougall

M. McDougall remercie M. Guerra d'avoir accueilli cette réunion, et exprime également ses remerciements à M^{me} Coronado et au personnel du Secrétariat. Il témoigne aussi sa reconnaissance au personnel des trois organismes gouvernementaux.

Il déclare ensuite que le Canada est honoré d'accepter la présidence du Conseil de la CCE, et annonce que l'année prochaine, la session se tiendra au Canada. Il indique qu'elle donnera l'occasion de célébrer le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ANACDE et de poursuivre les discussions entreprises ici, à Los Cabos. Il conclut en indiquant qu'il s'est agi d'une magnifique session.

M. Guerra lève ensuite officiellement la XX^e session ordinaire du Conseil de la CCE.